

RP Bancas

RP Bancas est une assurance risque proposée par notre partenaire « Retraites Populaires ». Elle offre une **prestation garantie en cas d'invalidité ou de décès** qui vous permet de vous protéger, ainsi que votre famille, contre les conséquences financières d'une invalidité ou d'un décès.

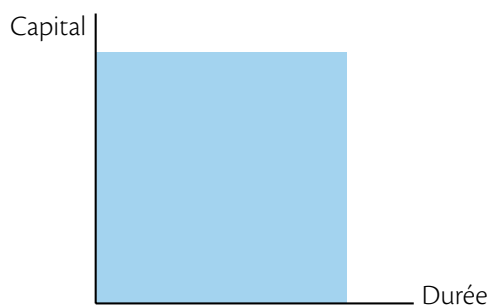
Couverture risque décès

En cas de décès, votre famille, vos proches ou vos associés devront faire face au remboursement de vos engagements, avec des revenus qui peuvent être insuffisants. Grâce à RP Bancas, vous bénéficiez d'une solution qui mettra à l'abri vos proches comme vos associés. Deux variantes possibles vous sont proposées :

Capital constant

le capital garanti est constant pendant toute la durée du contrat.

Cette variante est idéale pour garantir un emprunt hypothécaire sans amortissement et protéger votre famille.

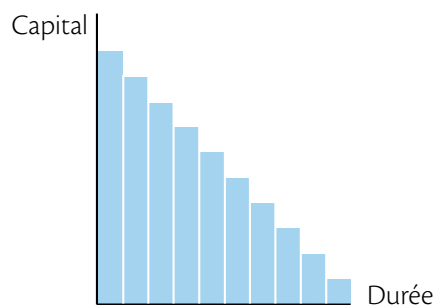


■ Capital garanti en cas de décès

Capital décroissant

Le capital garanti est décroissant. La couverture diminue chaque année en fonction de la durée restante.

Cette variante est idéale pour garantir un emprunt hypothécaire avec amortissement (primes moins élevées) et protéger votre famille.



■ Capital garanti en cas de décès

Couverture risque invalidité

En cas d'invalidité, il est souvent difficile de tenir ses engagements si les prestations sociales sont insuffisantes. RP Bancas vous permet de remédier à ce problème en vous garantissant une rente en cas d'incapacité de gain dont vous aurez préalablement déterminé le montant.

Elle vous sera versée après un délai d'attente de 90 à 720 jours, jusqu'à votre retraite.

Vos avantages en un coup d'œil

- Primes modestes pour un capital important dans le cadre de la couverture risque décès.
- Possibilité de toucher une rente en cas d'invalidité ou un capital supplémentaire en cas de décès par accident.
- Solutions souples aux caractéristiques diverses, convenant aux différentes phases de la vie.
- Libre choix du délai d'attente.
- Avantages fiscaux : primes déductibles du revenu imposable dans le cadre de la prévoyance liée (3a).
- Avantages successoraux.
- Conclusion possible en 3a ou 3b.